

**Commune de
 SONGEONS**

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**

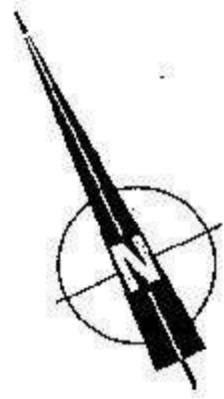
MODIFICATION N°2

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du
 19 FEV. 2014

5a

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES

ECHELLE : 1 / 5 000



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ▨ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- ▩ Parties visibles au 1/2 000° (voir plans 5b, 5c et 5d)
- ▧ Secteur inconstructible de transition paysagère (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)

- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Na** Secteur naturel accueillant des bâtiments agricoles
- 1 AUe** Zone à urbaniser à vocation économique faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Ni** Secteur naturel soumis à des risques d'inondation



**Commune de
SONGEONS
Bourg**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
MODIFICATION N°2**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du
19 FEV. 2014

5b

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES

ECHELLE : 1 / 2 000

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ▨ Boisements à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- ▩ Partie visible au 1/5 000° (voir plan Sa)
- ***** Mur à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Limite de secteur
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Elément paysager à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- ▨ Périmètre de protection

- UA** Zone urbaine ancienne et dense
- UD** Zone urbaine récente de type pavillonnaire
- UP** Zone urbaine accueillant des équipements publics et collectifs
- UE** Zone urbaine à vocation artisanale
- UI** Zone urbaine à vocation industrielle
- 1 AUh** Zone d'extension future à vocation d'habitat, immédiatement urbanisable
- 2 AUh** Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU
- 2 AUp** Zone d'extension future destinée à recevoir des équipements publics et collectifs, urbanisable après modification du PLU

